

COMMUNE DE COPPONEX

NOTE DE PRESENTATION BREVE ET SYNTHETIQUE DU BUDGET PRIMITIF 2025

Sommaire :

I. Le cadre général du budget

II. La section de fonctionnement

III. La section d'investissement

IV. Les données synthétiques du budget – Récapitulation

I. Le cadre général du budget

Le budget primitif retrace l'ensemble des dépenses et des recettes autorisées et prévues pour l'année 2024. Il respecte les principes budgétaires : annualité, universalité, unité, équilibre et antériorité. Le budget primitif constitue le premier acte obligatoire du cycle budgétaire annuel de la collectivité. Il doit être voté par l'assemblée délibérante avant le 15 avril de l'année à laquelle il se rapporte, ou le 30 avril l'année de renouvellement de l'assemblée, et transmis au représentant de l'État dans les 15 jours qui suivent son approbation. Par cet acte, le maire, ordonnateur est autorisé à effectuer les opérations de recettes et de dépenses inscrites au budget, pour la période qui s'étend du 1^{er} janvier au 31 décembre de l'année civile.

Le budget 2025 sera voté le 07/04/2025 par le conseil municipal. Il pourra être consulté sur simple demande au secrétariat de la mairie aux heures d'ouvertures des bureaux. Il est établi avec la volonté :

- de maîtriser les dépenses de fonctionnement tout en maintenant le niveau et la qualité des services rendus aux habitants ;
- de contenir la dette en limitant le recours à l'emprunt ;
- de mobiliser des subventions auprès du conseil départemental et de la Région chaque fois que possible.

Les sections de fonctionnement et investissement structurent le budget de notre collectivité. D'un côté, la gestion des affaires courantes (ou section de fonctionnement), incluant notamment le versement des salaires des agents ; de l'autre, la section d'investissement qui a vocation à préparer l'avenir.

II. La section de fonctionnement

a) Généralités

Le budget de fonctionnement permet à notre collectivité d'assurer le quotidien.

La section de fonctionnement regroupe l'ensemble des dépenses et des recettes nécessaires au fonctionnement courant et récurrent des services communaux. C'est un peu comme le budget d'une famille : le salaire des parents d'un côté et toutes les dépenses quotidiennes de l'autre (alimentation, loisirs, santé, impôts, remboursement des crédits...).

Recettes de fonctionnement

Elles correspondent aux sommes encaissées au titre des prestations fournies à la population (garderie, centres de loisirs...), aux impôts locaux, aux dotations versées par l'Etat et à diverses subventions.

Le montant total des recettes de fonctionnement en 2025 s'élève à **1 889 862,51 €**.

Les principales recettes prévues pour 2025 sont :

- Excédent reporté de 2024 : 472 423.41 €
- Reversement des fonds frontaliers par le Département qui représente la recette la plus importante du budget (512 665 € en 2024, prévision 2025 : 510 000 €)
- Impôts locaux (257 166 € en 2024, prévisions 2025 : 250 000 €)
- Dotations :
 - o Dotation Globale de Fonctionnement : 49 307 € en 2024, prévision 2025 : 49 000 €.
 - o Dotation Solidarité Rurale : 33 888 € en 2024, prévision 2025 : 30 000 €
- Recettes des prestations fournies à la population (services périscolaires) : en baisse en 2024 en raison d'une diminution de la fréquentation.
 - o 2023 : 234 652 €
 - o 2024 : 217 167,83 €
 - o Prévision 2025 : 210 000 €

Dépenses de fonctionnement

- Elles couvrent les salaires du personnel municipal, l'entretien et la consommation des bâtiments communaux, les achats de matières premières et de fournitures, les prestations de services effectuées, les subventions versées aux associations et les intérêts des emprunts.

Le montant total des dépenses de fonctionnement pour 2025 s'élève à **1 369 737 €**.

Les salaires et indemnités représentent 42.73 % des dépenses de fonctionnement de la commune.

- L'écart entre le volume total des recettes et celui des dépenses de fonctionnement constitue l'autofinancement. Il représente la capacité de la commune à financer ses projets d'investissement sans recourir à un nouvel emprunt.

Le montant de l'autofinancement pour 2025 est de **520 125,51 €**, soit 27,52 % des recettes de fonctionnement.

b) Les principales dépenses et recettes de la section :

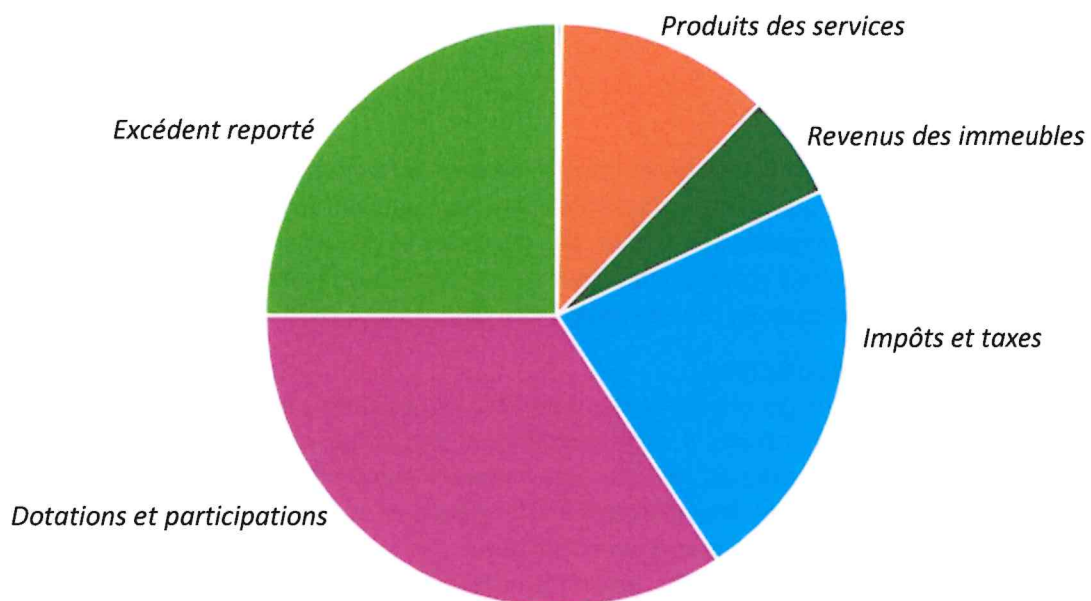
SECTION DE FONCTIONNEMENT

LIBELLE DE LA RECETTE	MONTANT
Atténuation de charges (remboursements maladie agents)	5 000.00
Produits des services	224 800.00
Revenus des immeubles	111 100.00
Impôts et taxes	429 528.00
Dotations et participations	647 011.10
Excédent reporté	472 423.41
TOTAL	1 889 862.51

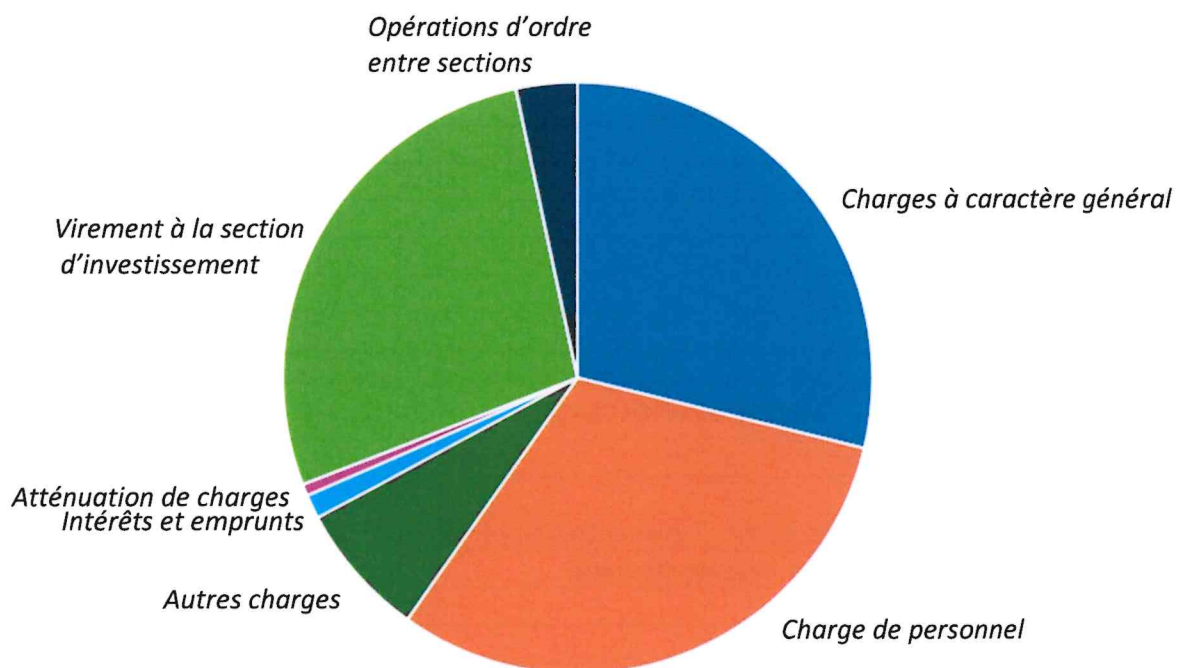
LIBELLE DE LA DEPENSE	MONTANT
Charges à caractère général	545 100.00
Charges de personnel	585 300.00
Autres charges	138 937.00
Intérêts des emprunts	25 000.00
Atténuation de charges	12 000.00
Virement à la section d'investissement	520 125.51
Opérations d'ordre entre sections	63 400.00
TOTAL	1 889 862.51

La section de fonctionnement en graphique

Recettes de fonctionnement



Dépenses de fonctionnement



c) La fiscalité

Le budget a été établi sans augmentation de la fiscalité locale. Les taux pour l'année 2025 sont les suivants :

- ✓ T.H. : 6.27 %
- ✓ T.F.B. : 16.45 %
- ✓ T.F.N.B. : 26.00 %

III. La section d'investissement

a) Généralités

Le budget d'investissement prépare l'avenir. Contrairement à la section de fonctionnement, qui couvre les dépenses récurrentes du quotidien, la section d'investissement concerne les projets à moyen ou long terme de la commune. Elle englobe des actions, des dépenses et des recettes à caractère exceptionnel. Pour un foyer, l'investissement correspond à tout ce qui contribue à accroître le patrimoine familial, comme l'achat d'un bien immobilier, des travaux sur ce bien, l'acquisition d'un véhicule, etc.

Le budget d'investissement comprend :

- En dépenses : toutes les dépenses qui modifient durablement la valeur ou la consistance du patrimoine de la collectivité. Il s'agit notamment des acquisitions de mobilier, de matériel, d'équipements informatiques, de véhicules, de biens immobiliers, ainsi que des études et des travaux, qu'ils concernent des structures existantes ou en cours de création.
- En recettes : deux types de ressources coexistent :
 - Les recettes patrimoniales, telles que celles perçues en lien avec les permis de construire (ex. : taxe d'aménagement).
 - Les subventions d'investissement, attribuées pour financer des projets spécifiques (ex. : subventions pour l'acquisition d'un habitat inclusif, la réfection du réseau d'éclairage public, etc.).

b) Une vue d'ensemble de la section d'investissement

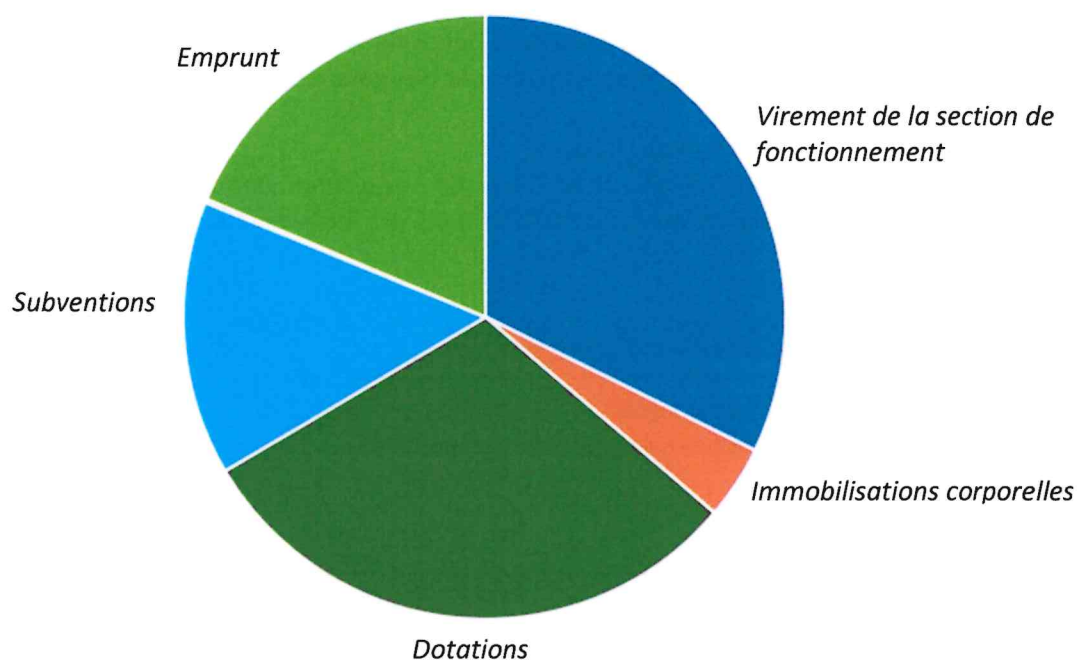
SECTION D'INVESTISSEMENT

LIBELLE DE LA RECETTE	MONTANT
Virement de la section de fonctionnement	520 125.51
Immobilisations corporelles	63 400.00
Dotations	487 666.07
Subventions	236 798.00
Cautions	3 000.00
Emprunt	300 000.00
TOTAL	1 610 989.58

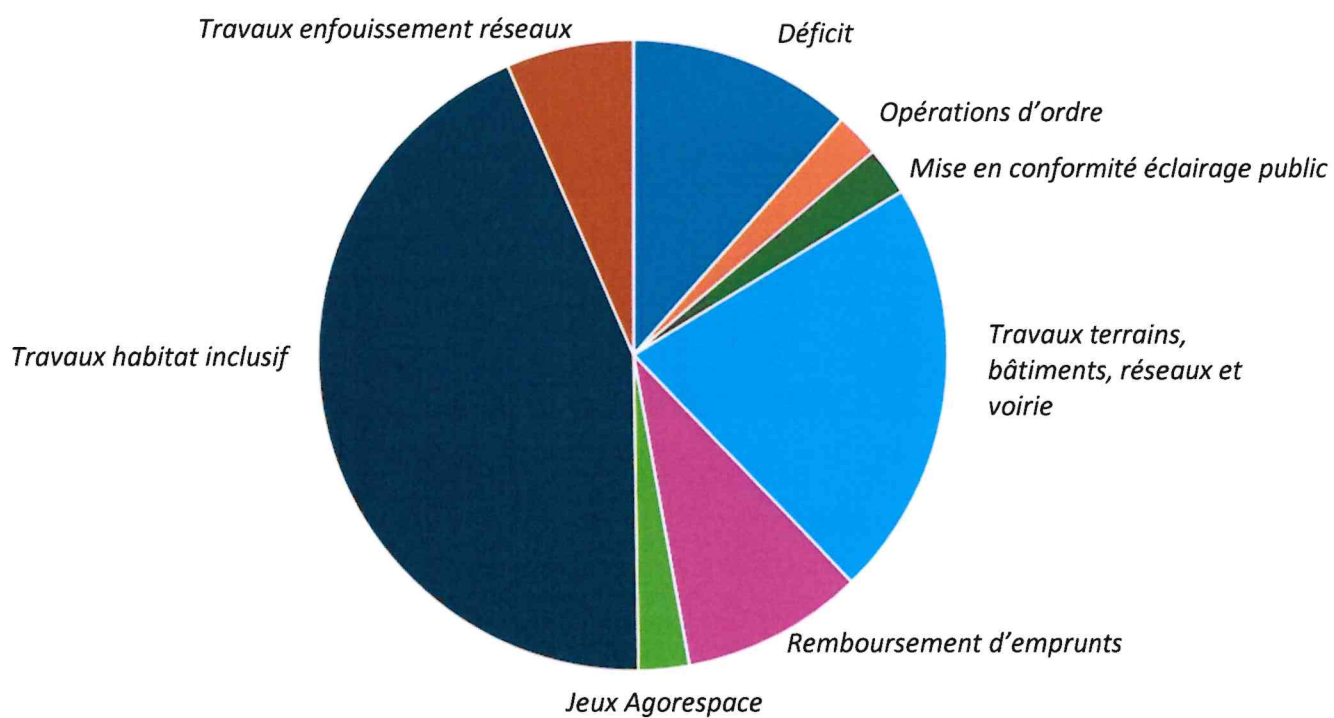
LIBELLE DE LA DEPENSE	MONTANT
Déficit	186 541.17
Opération d'ordre	36 798.00
Mise en conformité éclairage public et gros entretien et renouvellement	40 000.00
Travaux de terrains, bâtiments, réseaux et voirie	345 300.00
Remboursement d'emprunts	151 000.00
Nouveau jeu Agorespace	42 065.00
Travaux habitat inclusif	704 285.41
Travaux enfouissement réseaux	105 000.00
TOTAL	1 610 989.58

La section d'investissement en graphique

Recettes d'investissement



Dépenses d'investissement



c) Les principaux projets de l'année 2025 concernent :

- La 3^{ème} tranche des travaux de gros entretien et de réparation de l'éclairage public
- L'installation d'un visiophone au service périscolaire
- L'installation d'un nouveau jeu à l'agorospace
- L'habitat inclusif : solde de l'achat d'un logement pour les seniors (type 8) et aménagement des logements. Cette opération permettra à la commune de mettre en place une solution innovante pour accueillir des personnes âgées dans de bonnes conditions. Sept studios et un espace de vie commun seront créés pour des personnes seules de plus de 65 ans.

d) Les subventions d'investissements prévues :

- Contrat Départemental d'Avenir et de Solidarité : subvention demandée au Département pour le financement de l'habitat inclusif, avec 100 000 € attribués en 2024 et 100 000 € prévus pour 2025

d) L'emprunt :

- Un emprunt prévisionnel de 300 000 €

IV. Les données synthétiques du budget

Recettes et dépenses de fonctionnement réparties comme suit :

b) Principaux ratios

Ratios de niveau		Valeurs
1	Dépenses réelles de fonctionnement / population	857,75
2	Recettes réelles de fonctionnement / population	2 305,59
3	Dépenses d'équipement brut / population	672,67
4	Encours de dette / population (2)/(3)	143,40
5	DGF / population	63,46
Ratios de structure et d'analyse financière		Valeurs
6	Dépenses de personnel / dépenses réelles de fonctionnement	49,80 %
7	Dépenses réelles de fonctionnement et remboursement annuel de la dette en capital / recettes réelles de fonctionnement (4)	41,98 %
8	Taux d'épargne brute (Epargne brute / recettes réelles de fonctionnement) (2) (4)	62,80 %
9	Taux d'épargne nette ((Epargne brute - remboursement annuel de la dette en capital) / recettes réelles de fonctionnement)	58,02 %
10	Ratio d'endettement (Encours de la dette / recettes réelles de fonctionnement) (2) (3) (4)	6,22 %
11	Capacité de désendettement (encours de dette / épargne brute) (2) (3) (4)	0,10

c) Etat de la dette

Nature	Capital restant dû au 01/01/2025	Durée	Taux d'intérêt	Capital	Intérêts
Bibliothèque	93 333.44	8	1.520	13 333.32	1 342.67
Mairie réhabilitation	50 000.15	4	3.250	13 333.32	1 462.20
Maison Germain	161 284.57	13	0.540	13 045.06	844.54
Maison Malbuisson	467 759.00	14	1.530	30 806.79	6 980.53
Terrain école	168 151.64	7	1.270	24 976.07	2 016.89
Terrain Menut	134 535.15	8	1.150	16 694.03	1 475.33
Syane réseaux secs	95 538.95			20 606.26	4 260.06
TOTAL	1 170 602.90			106 128.21	18 382.22

Fait à COPPONEX, le 25 mars 2025.

Le Maire,

Julian MARTINEZ

